

Comment remplir votre déclaration de taxe d'apprentissage

LA TAXE D'APPRENTISSAGE

sont assujettis :

- les personnes physiques ou morales imposées au titre des bénéficiaires industriels et commerciaux (BIC),
- les sociétés, associations et organismes passibles de l'impôt sur les sociétés (IS),
- certaines coopératives agricoles de production et de vente...

sont affranchies :

- les entreprises dont le montant des salaires bruts déclarés est inférieur ou égal à 92 165 € et ayant occupé au moins un apprenti.

Les entreprises affranchies n'ont pas à remplir de déclaration.

les éléments constitutifs :

- **Taxe brute = Assiette TA x 0,5%**

- **Quota = Taxe brute x 52%** dont :

- **22%** de la taxe brute versés intégralement au Trésor Public et destinés au FNDMA.
- 30% de la taxe brute destinés à financer les CFA ou les sections d'apprentissage.

- **Hors quota = 48% de la Taxe brute,**

destiné à financer les premières formations technologiques et professionnelles.

- **Contribution au Développement de l'Apprentissage :**

Assiette TA x 0,18%

Cette contribution est reversée intégralement au Trésor Public

OÙ ENVOYER VOTRE DÉCLARATION DE VERSEMENT

- Le 1er exemplaire de votre déclaration de versement est à retourner, accompagné de votre chèque à l'ordre d'AGEFA PME, à :

AGEFA PME
1, RUE CHARLES TELLIER
TSA 20 501
60035 BEAUVAIS CEDEX

accompagné de la photocopie des contrats d'apprentissage si vous avez un(des) apprenti(s) au 31.12.2007.

- Le 2ème exemplaire est à conserver.

Allotaxe



0 825 080 508
0,15 € TTC/mn

w-taxe



www.agefa.org

INFORMATION

Par mesure de simplification, les données salariales relatives à la déclaration taxe d'apprentissage et CDA sont désormais inscrites dans la rubrique "Taxe et contribution d'apprentissage" de votre DADS-U.

Ce montant correspond à l'assiette taxe d'apprentissage utilisée pour calculer la taxe brute et la CDA.

| A VERSEMENT TOTAL SIMPLIFIÉ | |
|--|---|
| Les données salariales relatives à la taxe d'apprentissage sont désormais indiquées dans la rubrique "Taxe et contribution d'apprentissage" de votre DADS-U. | |
| Assiette taxe d'apprentissage (TA) | ,00 € DADS-U : "Taxe et contribution d'apprentissage" |
| Taxe brute : Assiette TA x 0,5% | € A1 |
| Contribution au Développement de l'Apprentissage* : Assiette TA x 0,18 % | € A2 |
| * CDA : contribution obligatoire à verser, par l'intermédiaire de votre organisme collecteur, au Trésor Public. | |
| Montant du règlement à l'ordre de AGEFA PME A1 + A2 = | € A3 |
| Si vous avez accueilli un(des) apprenti(s) en 2007, vous devez remplir le cadre B. | |

VERSEMENT TOTAL SIMPLIFIÉ

A2 : Contribution au Développement de l'Apprentissage = Assiette TA x 0,18%

C'est une contribution obligatoire à verser, par l'intermédiaire de votre organisme collecteur, au Trésor Public (article 1599 quinquies A du Code Général des Impôts)

| B APPRENTI(S) : VERSEMENTS AUX CFA D'ACCUEIL | | | |
|---|---------------|-------------|--------------------------------|
| Au 31.12.2007, un apprenti est présent dans votre entreprise. Veuillez remplir le tableau ci-dessous. AGEFA PME procédera au reversement obligatoire au CFA d'accueil où il est inscrit (cf. notice). | | | |
| Nom de l'apprenti | Date de début | Date de fin | Nom et adresse complète du CFA |
| | | | |
| Autres apprentis, joindre une liste complémentaire et cocher ici. <input type="checkbox"/> | | | |
| Joindre le contrat d'apprentissage | | | |

APPRENTIS : VERSEMENTS AUX CFA D'ACCUEIL

Au 31.12.2007, un apprenti est présent dans votre entreprise. AGEFA PME procédera au reversement obligatoire au CFA d'accueil où il est inscrit conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Ne pas oublier de nous joindre la copie des contrats d'apprentissage.

| C REVERSEMENTS DEMANDÉS | | | |
|---|---|-----------|------------------------|
| Établissement | Adresse complète (Attention : une adresse bien libellée garantit un bon reversement.) | Catégorie | Montant ou pourcentage |
| | | | C1 |
| | | | C2 |
| Autres reversements, joindre une liste complémentaire et cocher ici. <input type="checkbox"/> | | | |

REVERSEMENTS DEMANDÉS

Si vous souhaitez effectuer des reversements, veuillez nous indiquer précisément les coordonnées du ou des établissement(s) bénéficiaire(s).

Nous vous garantissons un reversement conforme à vos souhaits et à la réglementation en vigueur.

| E SERVICE PLUS : SIMPLIFICATION FISCALE | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Oui, nous souhaitons qu'AGEFA PME transmette directement les justificatifs de paiement de notre taxe d'apprentissage et de notre CDA aux services compétents. | |
| Adresse du service | |
| COORDONNÉES FISCALES (voir votre déclaration de TVA) | Recette <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> N° de dossier <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> Clé <input type="text"/> <input type="text"/> CDI <input type="text"/> <input type="text"/> INSP <input type="text"/> <input type="text"/> Régime <input type="text"/> <input type="text"/> |
| Nous, soussignés, autorisons AGEFA PME à remplir, signer et transmettre en notre nom les justificatifs de paiement de notre taxe d'apprentissage et de notre CDA aux services compétents. | |
| À le 2008. Signature obligatoire | |

SERVICE +

AGEFA PME vous transmettra un justificatif du paiement de votre taxe d'apprentissage et de votre CDA accompagné de la liste des reversements aux établissements désignés.

N'oubliez pas de nous joindre une copie du contrat d'apprentissage ou du certificat d'assiduité si vous avez employé un apprenti.